

Obligation de cotiser AVS

Feuille annexe pour filiale

Données concernant l'entreprise

Nom de l'entreprise	Numéro d'identification des entreprises (IDE)
	Date de l'inscription au registre du commerce / date de création
	Caisse de compensation actuelle
Entreprise	Ancien propriétaire de l'entreprise

Adresse commerciale

Complément (p. ex. 'à l'att. de ...')	Téléphone
Adresse	Fax
Boîte postale	E-Mail
Numéro postal	Localité
	Site Internet

Personne de contact

Nom	Numéro de téléphone direct
Prénom	Adresse E-Mail

Adresse du siège social (si elle diffère de l'adresse commerciale)

identique au siège principal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Complément (p. ex. 'à l'att. de ...')	Numéro de téléphone principal
Adresse	Fax principal
Boîte postale	
Numéro postal	Localité

Adresse d'acheminement postal (si elle diffère de l'adresse commerciale)

Destinataire	
Complément (p. ex. 'à l'att. de...')	Téléphone
Adresse	Fax
Boîte postale	
Numéro postal	Localité

Adresse de paiement

Numéro IBAN (21 positions)

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Veillez indiquer les informations suivantes si vous ne connaissez pas le numéro IBAN:

Paiement de notre part sur le compte <input type="checkbox"/> Banque <input type="checkbox"/> Poste	Compte postal
No-Clearing / Banque	
Compte bancaire	

Adhésion à une association professionnelle

Dans le cas où vous êtes déjà membre de l'une des associations professionnelles suivantes, nous vous prions d'indiquer, sur la ligne correspondante, la date d'entrée et votre numéro d'adhérent.

Si votre adhésion est en cours mais n'est pas encore effective, veuillez cocher la case correspondante dans la colonne 'E'.

Association professionnelle	Date d'entrée	Numéro d'adhérent	E
Enveloppe des édifices suisse			<input type="checkbox"/>
USIE - Union Suisse des Installateurs-Electriciens			<input type="checkbox"/>
suissetec			<input type="checkbox"/>
sans association			<input type="checkbox"/>

Personnel employé

Nombre d'employé(e)s:

Si vous occupez du personnel, les informations suivantes sont requises. Sont entre autres considérés également comme employés les commissionnaires, apprenti(e)s, auxiliaires et sous-traitants.

Salaires soumis à l'AVS dès le (date):

Masse salariale annuelle AVS présumée

Les acomptes de cotisations seront déterminés sur la base de ces informations. La masse salariale comprend également d'éventuels tantièmes, honoraires des membres du conseil d'administration ou toute autre rémunération.

Vous avez la possibilité, lorsque l'ensemble des salaires versés durant l'année ne dépasse pas CHF 56400.00, et dans la mesure où aucune des personnes employées perçoit plus de CHF 21150.00 par an, de faire une demande de participation à la procédure de décompte simplifiée.

Nous remplissons les conditions selon mémento et demandons la procédure de décompte simplifiée.

Etes-vous déjà affilié auprès d'une caisse d'allocations familiales (CAF)?

oui non

Si oui, nom de la CAF:

Allocations familiales

Si vous occupez du personnel, nous avons besoin des informations suivantes:

Nombre d'employé(e)s avec enfants ou jeunes en formation

Prévoyance professionnelle

Si vous occupez du personnel (EM), nous avons besoin des informations suivantes:

Les personnes que vous employées sont-elles inscrites auprès d'une institution de prévoyance (IP) ?

Oui Non Procédure d'affiliation en cours

Nom et adresse de l'institution de prévoyance

Numéro de police (veuillez joindre une copie de l'accord d'affiliation)

Motif de libération de l'obligation d'affiliation:

- n'occupe pas de personnel soumis à la LPP
- salaires inférieurs au salaire coordonné (CHF 21150.00/an soit CHF 1762.50/mois)
- contrat de travail d'une durée limitée maximale de 3 mois
- les EM exercent uniquement une activité accessoire (p.ex. honoraires des membres du conseil d'administration)
- les EM sont, au sens de l'AI, invalides à au moins 70%
- les EM sont membres de la famille du propriétaire de l'exploitation agricole
- les EM n'exercent pas durablement une activité lucrative en Suisse (libérés de l'obligation de cotiser par l'institution de prévoyance)

Assurance-accidents obligatoire

Si vous occupez du personnel, nous avons besoin des informations suivantes:

Les personnes employées sont-elles inscrites auprès de l'assurance-accidents obligatoire?

Oui Non

Nom et adresse de la société d'assurance (p.ex. SUVA):

Numéro de police (joindre une copie du contrat / de la police)

Annexes requises

Nous vous prions de joindre les annexes suivantes à votre demande d'affiliation:

- Liste des employés avec les numéros AVS correspondants
- Copie de l'extrait du registre du commerce
- Copie de l'affiliation de la prévoyance professionnelle

Confirmation

Remarques

Lieu et date

Timbre et signature